

Aides financières à la mobilité

Résumé du projet

Dans les territoires ruraux, l'usage de l'automobile est rendu indispensable par la dispersion des zones d'activité, d'occupation, de logements et par la faiblesse des services de transport autres que scolaires. Les distances sont trop grandes pour atteindre les services de santé, les commerces, les écoles et les services d'accès à la culture. Les transports collectifs sont insuffisants, avec une inadaptation des structures publiques.

Les situations où la mobilité est soit impossible, soit difficile, soit excessivement coûteuse au regard du budget disponible, sont assez communes. Or, bien plus aujourd'hui qu'hier, l'aptitude à la mobilité est une condition indispensable à l'insertion, à la construction de trajectoires de vie satisfaisantes et de liens sociaux diversifiés. La mobilité n'est plus seulement un choix, elle est devenue une nécessité. Face à cet impératif, nombreux sont ceux qui sont mal armés, ou moins bien armés que d'autres face au poids que représentent les dépenses du véhicule dans le budget annuel. Environ 3 800 euros par voiture, par an, ce qui représente 12 % des dépenses annuelles des ménages, et beaucoup plus quand le budget est réduit.

L'objectif du projet est de soutenir les personnes en situation de précarité de mobilité à travers une aide financière situationnelle qui permet de couvrir les dépenses liées à l'obtention ou la réparation d'un véhicule automobile. L'amortissement de ces coûts onéreux par le Secours Catholique permet d'éviter le choix injuste qui s'offre souvent à ces personnes précaires : la voiture ou la fin du mois. Afin d'empêcher que ces situations de précarité ne s'aggravent et que la perte ou l'absence de véhicule entraîne la détérioration du lien social et professionnel des personnes touchées, l'aide du Secours Catholique devient indispensable.

Le projet est-il réalisé ?

Le financement du projet Aides à la mobilité aura permis son déploiement sur l'ensemble du territoire où les personnes en situation de précarité de mobilité repérées par le Secours Catholique ont bénéficié d'un accompagnement social et financier. Ces aides à différentes échelles ont permis de s'adapter à la spécificité de chaque situation et d'aider au mieux les bénéficiaires du projet selon leur niveau de précarité.

La sélection des bénéficiaires passe par le prisme de la commission des aides du Secours Catholique. La Commission des aides se charge d'examiner les demandes d'aides financières remontées par les bénévoles des équipes locales du Secours Catholique. Elle prend en compte la situation globale du demandeur en s'assurant que l'aide accordée aurait un impact significatif sur sa situation. Cette commission peut être organisée au niveau de l'équipe locale, au niveau d'un territoire d'animation ou au niveau de la délégation. Elle se réunit généralement une fois par semaine. Les membres qui la composent, des femmes et des hommes issus de situations sociales différentes, gardent toujours à l'esprit que derrière chaque dossier, il existe une personne en détresse qui fait appel, en dernier recours, au Secours Catholique et respectent une confidentialité absolue sur les situations présentées.

La commission, après analyse des différentes situations de précarité de mobilité, décide de la forme et du montant de l'aide accordée. Qu'il s'agisse d'une aide directe ou d'une situation pour laquelle la commission fait appel au dispositif coup de pouce, chaque aide est pensée pour apporter un soutien indispensable et de dernier recours face à l'absence d'autres solutions aux personnes en situation de précarité de mobilité.

Le dispositif coup de pouce permet aux personnes suivies par notre association de présenter aux donateurs, sur le site internet du Secours Catholique et dans ses publications éditoriales, leur besoin face à la précarité de leur situation. Ainsi, ils en appellent à la fraternité des personnes et des fondations pour intervenir, de façon situationnelle, dans une aide financière directe qui viendra soutenir les personnes précaires porteuses d'un message d'aide.

En 2023, le montant total des aides financières à la mobilité a atteint 557 900€.

Type de bénéficiaires

Les bénéficiaires du projet Aides à la mobilité sont multiples. Il s'agit principalement de personnes en situation de précarité vivant en milieu rural dont les déplacements, professionnels et personnels, sont particulièrement dépendants de l'utilisation d'un véhicule automobile personnel. Le projet Aides à la mobilité vise à aider les personnes ne pouvant réparer leur véhicule ou en acquérir un nouveau.

Cette aide est aussi une aide intergénérationnelle, soutenant autant les jeunes désireux de passer leur permis de conduire et ne pouvant en assumer le coût élevé, que les propriétaires de véhicules ne pouvant pas payer les réparations nécessaires au bon fonctionnement de leur voiture.

En 2023, la typologie des bénéficiaires aidés par le Secours Catholique dans le cadre des aides à la mobilité se répartit comme suit :

Type de bénéficiaire	% aide financière mobilité
Adultes isolés	40%
Etranger	8%
Famille	15%
Famille monoparentale	31%
Personne invalide ou handicapée	3%
Autres	4%
Total	100%

Répartition des bénéficiaires par type

Nombre de bénéficiaires

La situation de précarité des familles soutenues implique souvent une forte dépendance à un seul véhicule par famille. Sur celui-ci repose les relations non seulement de la personne détentrice du véhicule, mais aussi de tous les membres du ménage, ce qui explique un nombre de bénéficiaires supérieur au nombre de situations où les dispositifs du projet sont intervenus. Ces aides permettent donc de nouveaux déplacements sur le lieu de travail mais aussi à l'école, à la crèche ou chez le médecin par exemple, offrant une aide primordiale à tous les membres des familles bénéficiaires.

En 2023, le projet Aides à la mobilité a permis de mettre en place des dispositifs d'aide financière dans 2 850 situations - soit près de 4 700 personnes - dans 69 délégations du Secours Catholique sur l'ensemble du territoire français. Le montant moyen des aides versées était de 196€. Les demandes les plus importantes venaient des délégations d'Aude-Roussillon, du Cantal Puy de Dôme, du Finistère, de Loire Atlantique, des Pays de l'Adour, du Poitou et de Vendée. Parmi ces situations d'intervention du Secours Catholique, 31 ont eu recours à l'utilisation du dispositif Coup de pouce, permettant une allocation de ressource importante et un changement radical dans la vie des bénéficiaires. En moyenne, le montant des coups de pouce attribués s'élève à 2 545€.

Bénéfices pour les personnes aidées

L'aide financière apportée aux personnes précaires permet de s'assurer que chaque bénéficiaire garde un moyen de transport, indispensable à l'insertion professionnelle et sociale. L'intervention du dispositif est un moyen de briser l'isolement des personnes.

Les bénéfices apportés, s'ils sont spécifiques à chaque situation, répondent tous à des problématiques similaires. En 2023, 74% actifs faisaient le trajet entre leur domicile et leur lieu de travail en voiture, ce pourcentage étant encore bien plus important dans les zones rurales (jusqu'à 85% dans les communes de moins de 100 000 habitants), il rend l'usage de la voiture indispensable pour maintenir une activité professionnelle, premier pas vers la sortie de la précarité et la stabilisation de la situation économique des bénéficiaires du Secours Catholique.

Témoignage

Parmi les bénéficiaires du programme Aides à la mobilité, certaines personnes étaient en situation de très grande précarité. C'est le cas d'Éloïse, suivie par les bénévoles du Secours Catholique depuis mai 2022. Depuis son accident en 2018, Éloïse souffre de lourds problèmes aux jambes qui l'ont obligée à quitter son emploi de conductrice de transport. Pour retrouver un peu de mobilité et pouvoir accompagner ses trois enfants encore à sa charge, Éloïse avait besoin d'une voiture adaptée à son handicap. La banque lui ayant refusé un micro-crédit, le dispositif coup de pouce représentait pour elle une lueur d'espoir.

Les bénévoles du Secours Catholique ont pu l'orienter dans le cadre du projet Aides à la mobilité afin qu'elle puisse acquérir un véhicule adapté à son handicap, indispensable à la reprise

d'activités, autant professionnelles que personnelles. Elle témoigne, au travers d'une lettre aux Donateurs, de sa gratitude en illustrant l'aide qu'à pu lui apporter ce coup de pouce :

“ Chers Donateurs,

Je tiens à vous exprimer ma plus profonde gratitude pour votre générosité et votre soutien précieux qui ont rendu possible l'achat d'un véhicule adapté à ma situation. Votre coup de pouce a eu un impact énorme sur ma vie, et sans ce véhicule, ma situation aurait été un véritable cauchemar.

En raison de mon handicap au niveau d'un membre inférieur, mes déplacements étaient extrêmement limités et ma vie en était grandement affectée. Les tâches quotidiennes, qui peuvent sembler simples pour beaucoup, devenaient pour moi de véritables obstacles insurmontables. Je me sentais souvent isolé, dépendant des autres pour mes déplacements et incapable de vivre pleinement ma vie.

Grâce à votre don généreux, j'ai pu acquérir ce véhicule adapté qui a littéralement changé ma vie du jour au lendemain. Je ne peux pas mettre en mots à quel point cette liberté retrouvée est précieuse pour moi. Je peux désormais me déplacer de manière autonome, aller où bon me semble et accomplir les tâches les plus simples sans devoir solliciter constamment l'aide des autres. Votre soutien a ouvert une multitude de possibilités pour moi et a transformé mon existence d'un état de néant à un avenir prometteur....”